



RESTAURATION RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

COLLEGE BUFFON : INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

I) Inscription à la restauration scolaire

Pour inscrire votre enfant à la cantine à compter de septembre 2022, vous devez :

- Remplir le coupon d'inscription ci-joint.
- Fournir l'attestation de quotient familial (y compris pour les élèves déjà inscrits l'an dernier) afin que le tarif de demi-pension puisse être calculé. Pour cela, en fonction de votre situation vous devez :

1/Si vous êtes allocataire de la CAF

Vous devez vous procurer une attestation de QF de la CAF datant de moins de trois mois sur le site www.caf.fr (à partir de la page d'accueil, « télécharger une attestation », puis choisir « attestation de quotient familial ») ou à partir d'une borne CAF (liste des bornes CAF sur www.caf.fr)

2/Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF

Vous devez vous rendre sur Paris.fr (<https://calculette-colleges-restauration.paris.fr>) pour compléter le formulaire en ligne qui permettra de calculer vous-même votre QF et d'éditer l'attestation tarifaire correspondante accompagnée obligatoirement des pièces suivantes : avis d'imposition 2021 + copie complète du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de votre enfant.

ATTENTION : Date limite d'inscription 12 SEPTEMBRE 2022 (dernier délai).

Au collège Buffon, vous aurez le choix entre :

- 1) Un forfait 5 jours (Lun / Mar / Mer / Jeu / Ven)
- 2) Un forfait 4 jours (Lun / Mar / Jeu / Ven)

L'inscription vaut donc pour les 3 trimestres de l'année scolaire.

En fonction de votre tranche tarifaire et du forfait choisi, les tarifs seront établis selon la grille instaurée par le Département de Paris (DASCO). Les bourses nationales accordées aux familles se déduisent, sauf demande expresse contraire, des frais de restauration scolaire.

ATTENTION : cette facture vous étant adressée par courriel, merci de fournir dès votre inscription une **adresse électronique valide**.

Pour le premier trimestre, vous serez destinataire d'une facture courant septembre.

Pour le deuxième trimestre, vous serez destinataire d'une facture courant janvier.

Pour le troisième trimestre, vous serez destinataire d'une facture courant avril.

Le règlement peut être effectué par :

- chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Buffon (faire figurer au dos du chèque nom, prénom et classe de l'élève).
- carte bancaire directement auprès des services d'intendance.
- paiement en ligne, pour les élèves déjà à Buffon l'an dernier avec les codes fournis courant 2021. Pour les nouveaux élèves, les codes seront fournis par mail courant septembre.
- Les paiements en espèces ne sont acceptés qu'à titre exceptionnel, uniquement à l'intendance.

Attention : aucun dossier incomplet ne sera pris en compte

Les élèves déjà scolarisés au collège Buffon durant l'année scolaire 2021 / 2022 doivent renouveler impérativement leur inscription pour l'année scolaire 2022 / 2023, faute de quoi l'accès au restaurant scolaire leur sera refusé.

II) Fonctionnement de la restauration scolaire

L'accès au restaurant est informatisé, un badge numéroté, valable pendant toute la scolarité, est **obligatoire. Il vous sera délivré gratuitement en même temps que l'inscription de votre enfant dans l'établissement.** Sa perte entraîne son remplacement au prix de **6,50 euros**. En cas de perte de badge le signaler à l'intendance.

Des facilités de paiement peuvent être accordées sur simple demande écrite, au service d'intendance.

COLLEGE BUFFON

16 Boulevard PASTEUR
75015 PARIS

COUPON D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION 2022-2023

à remettre OBLIGATOIREMENT avec l'attestation de QUOTIENT FAMILIAL :

Nom :	
Prénom :	
Classe:	
N° badge (anciens élèves uniquement):	
FORFAIT 5 JOURS <input type="checkbox"/>	FORFAIT 4 JOURS <input type="checkbox"/>

Adresse électronique pour l'envoi des factures et des codes de paiement en ligne (en lettres majuscules – une seule adresse possible) :

..... @

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE :